Classe de Première

Géographie économique de la France, cours à apprendre.

Dynamiques de localisation des activités et mondialisation

Les espaces productifs français ont beaucoup évolué ces trente dernières années. Le recul (voire la disparition) des industries traditionnelles dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail a entraîné la reconversion d'anciennes régions industrielles tandis que d'autres activités se développaient en particulier dans les grandes aires urbaines. Les activités économiques françaises se sont donc territorialisées autour des réseaux et carrefours reliant le pays aux grands centres de la mondialisation.

1. Le choix de privilégier les territoires les mieux intégrés à la mondialisation

- La France est un territoire globalement attractif pour les investisseurs internationaux. Du fait d'abord de sa situation géographique privilégiée au cœur du marché européen et de la zone euro, de son excellente connexion aux réseaux mondialisés, mais aussi de sa qualité de vie, du niveau de formation de sa population et de la qualité de ses services publics. Elle attire ainsi beaucoup d'entreprises et d'investisseurs étrangers. Sa structure de production est différente de celle de ses voisins car elle est plus diversifiée, moins centrée sur un secteur d'activités même si c'est une économie postindustrielle avec un secteur tertiaire qui se développe énormément (elle n'est pas spécialisée dans l'industrie comme l'Allemagne ou la finance comme le Royaume-Uni).
- La répartition des principaux espaces productifs français est globalement calquée sur celle des territoires les mieux connectés à l'Europe et au monde : les interfaces maritimes et terrestres (certaines régions transfrontalières), les grandes métropoles au carrefour des réseaux de communication et tous les territoires qui sont dans la proximité immédiate de ces zones. La politique d'aménagement et de développement de l'État et des collectivités territoriales a également permis la création de pôles de compétitivité et de « territoires de l'innovation ».
- On observe en France une nette tendance à la métropolisation et à la littoralisation des activités. On assiste ainsi à la concentration d'importants espaces productifs dans les métropoles où sont localisées les activités du tertiaire supérieur (métiers de service à haut niveau de qualification et fonctions de commandement, recherche : Paris concentre à elle seule un tiers des chercheurs français) et les services rares (ex. : hôpitaux). À l'inverse, des industries traditionnelles quittent les villes qui connaissent de fait une forte tertiarisation de leur système productif.
- Les littoraux attirent également les activités. Cette littoralisation s'accompagne également d'un phénomène de métropolisation : ce sont les grandes villes portuaires qui sont les plus attractives du fait de leur intégration au système-monde (ce sont des interfaces entre la France et le reste du monde).

Plusieurs types d'activités se développent dans les villes littorales. Lorsque les autorités y ont fait des efforts d'aménagement et de desserte, on voit se constituer de vastes **zones industrialo-portuaires**: les industries s'installent directement dans la zone portuaire où arrivent les matières premières dont elles ont besoin. Les grands ports étant des plateformes multimodales permettant le transfert des flux d'un mode de transport à une autre, ces industries peuvent facilement exporter leur production

(Marseille-Fos, Dunkerque, Saint-Nazaire, le Havre ont de telles ZIP). Mais les grandes villes littorales attirent aussi d'autres activités : le tertiaire supérieur, le tourisme (attractivité des zones ensoleillées et en bord de mer : héliotropisme et thalassotropisme), etc.

2. Le choix de développer des territoires de l'innovation attractifs et de rattraper les retards technologiques

• Le développement des activités de recherche et développement et d'une économie de la connaissance est devenu un objectif majeur pour la France et l'Europe. En effet, l'Europe a un double problème : la concurrence des pays émergents et un retard dans le domaine des technologies et de l'innovation par rapport au Japon et aux États-Unis (les États-Unis sont très actifs pour attirer les cerveaux formés en Europe – *brain drain* – et racheter les brevets des technologies les plus intéressantes).

L'Union européenne ne peut pas concurrencer la main-d'œuvre à bas salaires des pays émergents : elle ne peut donc compter que sur le développement de son industrie de pointe et de sa haute technologie pour faire décoller une croissance économique trop faible. C'est l'objectif qu'elle s'est fixée dans la « stratégie de Lisbonne » en 2000 puis dans la « stratégie Europe 2020 » (signée par les États en 2010) : les États européens se sont concertés pour développer l'économie de la connaissance. Il faut donc pour la France développer des espaces productifs dans ce domaine.

• Les espaces accessibles, attractifs en termes de financement, possédant les services nécessaires à des activités spécifiques et une main-d'œuvre très qualifiée sont très recherchés par les entreprises industrielles. Ces dernières peuvent se regrouper afin de mutualiser les nombreux investissements nécessaires pour le développement de grands laboratoires de recherche. La proximité de centres universitaires réputés et spécialisés dans le même secteur d'activité est également intéressante pour les industries de haute technologie ou des secteurs de pointe.

C'est ainsi que se sont développés en France des technopôles sur le modèle déjà ancien de **la Silicon Valley** américaine. Les entreprises recherchent dans ces espaces des effets de synergie : la proximité de centres universitaires, de laboratoires de recherche et d'industries de pointes spécialisés dans le même domaine et installés sur le même site, permet une efficacité accrue et limite les dépenses (l'entreprise investit dans les recherches fondamentales de l'université qui forme ainsi plus efficacement ses futurs cadres et les scientifiques des laboratoires de recherche qui créent ses nouveaux produits innovants – le tout sur place et sans frais de déplacement).

Ces espaces regroupent donc les fonctions du tertiaire supérieur : la conception, le « **process** » de fabrication, le financement d'un produit. La production en elle-même peut cependant être répartie sur d'autres sites en France ou à l'étranger (délocalisation, sous-traitance) du fait de la division internationale du travail.

• L'État et les collectivités territoriales encouragent ce type de regroupement et ont cherché à attirer les entreprises en créant 71 pôles de compétitivité (politique d'État datant de 2006). L'objectif est aussi d'améliorer la compétitivité spatiale et d'éviter l'extension de la désertification en créant des territoires de l'innovation : d'échelles variables (du quartier à la région), ils concentrent des activités de secteurs variés avec pour objectif de créer un réseau d'activités économiques très performantes (exemple : la **Cosmetic Valley** en Beauce).

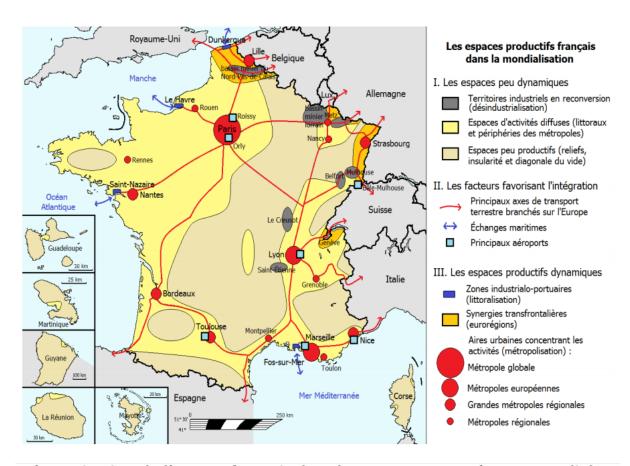
Pour désigner ce processus qui vise à développer les interdépendances, les interactions entre l'échelle locale et l'échelle mondiale, on utilise un « mot valise » : la glocalisation (fusion entre les

mots « local » et « global », concept également utilisé en marketing pour désigner l'adaptation à une culture locale d'un produit de grande consommation commercialisé à l'échelle mondiale, comme le hamburger végétarien au curry adapté au palais indien).

Enfin, dans le même esprit, les autorités cherchent à développer des espaces de coopération transfrontalière, afin de développer localement le marché de l'emploi ou d'investir à plusieurs dans des infrastructures coûteuses : ce sont les **eurorégions**. Mais elles ne sont pas toutes très dynamiques.

• Globalement on assiste à une concentration d'activités d'un même secteur économique sur des territoires plus ou moins grands : on parle de territorialisation des activités économiques françaises. Si l'on prend en compte les mutations et reconversions de certains espaces productifs (Nord-Pas-de-Calais), on obtient une carte de France des espaces productifs les plus dynamiques, qui est largement superposable à celle des espaces français connectés aux réseaux de la mondialisation : développement important de l'Île-de-France et de l'Ouest (nouvel espace dynamisé par une mise en réseau d'entreprises), du Sud et du Sud-Est (**Sophia-Antipolis**, plus célèbre technopôle française), de la vallée du Rhône et de Grenoble jusqu'aux régions transfrontalières de l'Alsace et du Nord-Pas-de Calais. Au centre, des espaces plus marginalisés où les collectivités tentent de développer des pôles de compétitivité comme Clermont-Ferrand. Les territoires d'outremer sont également des espaces marginalisés et des enjeux pour les politiques de développement.

À l'heure de la mondialisation économique, la localisation des entreprises sur le territoire français répond à des critères très différents de ceux qui prévalaient traditionnellement. Aujourd'hui, ce sont les territoires bien équipés et surtout bien connectés aux réseaux de la mondialisation (littoraux, hubs aéroportuaires) qui attirent les entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics multiplient les investissements afin de réaliser des aménagements qui rendent leurs territoires attractifs.



L'organisation de l'espace français dans le contexte européen et mondial

